# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

**----------**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS** |
| **Excusé(e)s :** | **Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX** |
| **Absent(e)s** : | **François BARRIÈRE, Anne FAUROT** |
| **Secrétaire** : | **Marianne MAXIMI** |

***Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.***
***Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.***
***M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.***
***M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.***
***M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.***
***Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.***
***Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.***
***M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.***
***Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.***

---

**Rapport N° 39**

# SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

---

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent en raison de leur activité annuelle, de leur action et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

## Subventions de fonctionnement

### Banque Alimentaire Auvergne

L'association dite Banque Alimentaire Auvergne a pour but, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et des organismes sociaux sur les quatre départements d'Auvergne. Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

En 2015, la Banque Alimentaire Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 740 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour faire face aux problèmes de la faim sur l'agglomération clermontoise, plus particulièrement, et globalement sur l'Auvergne, par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires. Cette année, la même somme a été prévue.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 740 euros à la Banque Alimentaire Auvergne, au titre de l'année 2016.

### Loisirs et Solidarité des Retraités

L'association dite Loisirs et Solidarité des Retraités (L.S.R.) a pour but de répondre aux besoins sociaux des retraités, préretraités et toutes personnes en âge de la retraite.

Ces besoins sont extrêmement variés : rencontres, voyages, distractions, activités culturelles, activités physiques et sportives.

L'association adhère à la Fédération Loisirs et Solidarité des Retraités qui coordonne tous les L.S.R. de France. Cependant, chaque L.S.R. est indépendante et autonome financièrement (aucun lien de subordination).

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2016, est de 17 290 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 350 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 350 euros à Loisirs et Solidarité des Retraités, au titre de l'année 2016.

**Club Viviani**

L'association dite Club Viviani a pour but d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des personnes retraitées ou actives venant au Club et susciter entre elles des rapports d'amitié et d'entraide.

Les activités principales du Club Viviani sont : jeux de sociétés, belote, tarot, scrabble, tricotage, couture, informatique et gymnastique douce…

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice de juillet 2015 à juin 2016, est de 26 700 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 1 700 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 700 euros au Club Viviani, au titre de l'année 2016.

**Amicale des Retraités Territoriaux de la ville de Clermont-Ferrand et du CCAS**

L'association dite Amicale des Retraités Territoriaux de la ville de Clermont-Ferrand et du CCAS a pour but :
- de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses membres ;
- d'aider à résoudre certaines difficultés des membres en les informant, les conseillant et les soutenant ;
- de participer à l'animation de la vie collective, dans le respect des convictions de chacun ;
- d'organiser des déplacements et voyages et toutes activités touristiques et physiques ;
- d'organiser diverses activités ou manifestations ;
- de participer aux activités organisées par Génération Mouvement ;
- de servir de cadre aux membres adhérents pour l'amélioration de leur condition de vie ;
- de représenter ses membres toutes les fois qu'une action collective doit être localement exercée et d'être l'interprète des adhérents auprès des collectivités et associations locales ;
- d'assurer un rôle d'impulsion, d'information et de formation de ses membres ;
- de susciter, d'encourager et d'organiser sur un plan local, toutes réalisations ayant pour but de rompre l'isolement des personnes âgées ;
- d'organiser et de coordonner des actions de solidarité, de loisirs, culturelles et sportives.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2016, est de 42 665 euros en dépenses et 42 205 euros en recettes.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2014 une subvention de fonctionnement de 700 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 euros à l'Amicale des Retraités Territoriaux de la ville de Clermont-Ferrand et du CCAS, au titre de l'année 2016.

**Cultures du Cœur Auvergne**

L'association dite Cultures du Cœur Auvergne a pour but de lutter contre l'exclusion et d'agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.
Pour cela, elle contracte des partenariats avec les opérateurs culturels et sportifs pour permettre aux publics exclus de la culture, du sport et des loisirs, d'accéder aux spectacles et manifestations qu'ils organisent, par l'offre de places et l'organisation d'actions de sensibilisation. Cela concerne notamment les jeunes publics et leur famille.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2016, est de 137 920 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 2 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à Cultures du Cœur Auvergne, au titre de l'année 2016.

**VIVRE**

L'association dite VIVRE a pour but :
- de soutenir, d'animer la vie sociale et relationnelle de personnes adultes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan psychologique ;
- de proposer des logements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie ;
- d'organiser par tous les moyens appropriés des actions d'enseignement et de recherche scientifique.

Les résidents sont logés dans des studios et appartements dans la ville de Clermont-Ferrand. Ils sont suivis par une équipe pluridisciplinaire. A ce jour, 321 résidents ont pu profiter de cette prise en charge.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2016, est de 50 600 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 1 500 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à VIVRE, au titre de l'année 2016.

**Système d'Échange Local de Clermont-Ferrand**

L'association dite Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand (SEL de Clermont-Ferrand) a pour but de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de

savoirs, de biens, et de prestations de services de voisinage. Ces échanges sont effectués de gré à gré, entre les adhérents, selon les offres et demandes de chacun.

L'association est gérée par un collectif de 5 membres.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2016, est de 1 640 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 300 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 30 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 euros à Système d'Echange Local de Clermont-Ferrand, au titre de l'année 2016.

**Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme**

L'association dite Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2016, est de 17 330 euros.

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention de fonctionnement de 3 000 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 400 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2016.

## Subventions exceptionnelles

**CHOM'ACTIF**

L'association dite CHOM'ACTIF a pour but de rechercher et de mettre en œuvre les moyens d'une solidarité entre chômeurs et actifs.

L'association organise le 30ème congrès du Mouvement National des Chômeurs et Précaires. Créés en 1986, au même moment, l'association locale des chômeurs et actifs solidaires de Clermont-Ferrand et sa tête de réseau, le M.N.C.P., dont le siège est à Paris, auront 30 ans cette année. Afin de commémorer cet événement, ils ont été choisis comme ville «hôtesse». Ils vont donc accueillir, à cette occasion, 200 personnes dont 150 membres des délégations des associations de la France Métropolitaine et Ultramarine.

Le budget prévisionnel de l'action est de 30 105 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros.

Il est à noter que cette association n'a pas perçu au titre de l'année 2015 de subvention exceptionnelle mais une subvention de fonctionnement de 2 300 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 500 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 800 euros à CHOM'ACTIF, au titre de l'année 2016.

**Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme**

L'association dite Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme a pour but d'aider et d'apporter, sur le territoire du Puy-de-Dôme, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Dans le cadre d'une action destinée à leurs bénéficiaires et leurs enfants, l'association organise une opération qui leur permet d'accéder à la culture, notamment via le cinéma.
Durant cinq mois, ce sont environ 450 à 550 personnes dans tout le département, avec une forte présence sur Clermont-Ferrand, qui sont concernées.
Plusieurs responsables de salles de cinéma sont associés comme partenaires, en pratiquant une politique tarifaire préférentielle.

Le budget prévisionnel de l'action est de 2 054 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2015 une subvention exceptionnelle de 600 euros (cinéma 2015).

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 euros aux Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2016.

**DELIBERATION**

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 mai 2016.

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Nicaise JOSEPH.